
JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérétagne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérétagne

S.I.P.O.B

DÉCRET N° 2018-06

Relatif à la nomination du Ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sports
de la Principauté de Bérétagne

Vu la constitution en vigueur de la principauté de Bérétagne, avec avis favorable de
Madame la Grande-Duchesse, nous, Emanuel I^{er} de Bérétagne :

Nommons Monsieur Camille Hertz, citoyen de la principauté au poste stratégique de
Ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sports. A compter de ce jour, la Grande-
Duchesse délègue les tâches suivantes au ministère créé :

- Le domaine de l'éducation et des formations
- Le domaine de l'orientation et de la réussite éducative
- De l'enseignement supérieur
- De la culture et du patrimoine
- Des sports et de la vie associative
- De la Francophonie

Le Ministre de l'éducation, de la culture et des sports peut s'entourer d'un ou plusieurs
délégués, ou secrétaires, sous réserve de l'approbation du souverain et/ou de la Grande-
Duchesse.

Le présent décret entre en vigueur au jour et à l'heure de la signature par les autorités compétentes.

Signé le 21 Août 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Emanuel I^{er}



Direction du Service de l'information publique officielle de Béremaigne – S.I.P.O.B

Le 21^{ème} jour du 8^{ème} mois de l'année 2018